



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020**

Présents : Luc-Henri JOLLY, Stéphanie TOLET, Romain LOPEZ, Valérie RAMANANJANAHARY, Michel MARECHAL, Benoît KANY, Lionel FEVRIER, Caroline PARISET, Lucie HENRY

Pouvoirs : Nicole DEMIT à Dominique CHAPPUIT
Alain BORNIER à Benoît KANY
Chantal GARNY à Luc-Henri JOLLY
Raphaël MAISSA à Caroline PARISET

Secrétaire de séance : Marylène VERGNAUD

DELIBERATION N° 1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 (BUDGET PRINCIPAL)

Il est rappelé que lors du dernier conseil municipal du 14 septembre dernier, la délibération n° D200720-13 du 20 juillet 2020 a été annulée. En effet, un courrier de la Préfecture nous a alerté sur un problème technique de transmission de documents administratifs entre la Trésorerie Municipale de Sens et la Commune. Il convient donc ce soir de revoter le compte de gestion 2019.

Mme Patricia NIGAGLIONI, trésorière municipale, m'a transmis les comptes de gestion de la commune pour l'exercice 2019.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL

		Dépenses	Recettes
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section Fonctionnement	965 647.21	1 110 761.06
	Section Investissement	827 539.09	1 039 064.52
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement		
	Report en section d'investissement	700 581.86	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		2 493 768.16	2 149 825.58
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section Fonctionnement		
	Section Investissement	4 506.16	316 759.28
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	4 506.16	316 759.28
RESULTAT CUMULE	Section Fonctionnement	965 647.21	1 110 761.06
	Section Investissement	1 532 627.11	1 355 823.80
	TOTAL CUMULE	2 498 274.32	2 466 584.86

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,
 VU le compte de gestion pour l'exercice 2019 présenté par la trésorière municipale (budget principal),
 Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le maire,

Le compte de gestion pour l'exercice 2019 établi par
 Mme Patricia NIGAGLIONI, trésorière municipale (budget principal) est approuvé.

12 Pour – 3 Contre

DELIBERATION N° 2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (BUDGET PRINCIPAL)

Absence de Madame CHAPPUIT pour cette délibération

Il est rappelé que lors du dernier conseil municipal du 14 septembre dernier, la délibération n° D200720-12 du 20 juillet 2020 a été annulée. En effet, un courrier de la Préfecture nous a alerté sur un problème technique de transmission de documents administratifs entre la Trésorerie Municipale de Sens et la Commune. Il convient donc ce soir de revoter le compte administratif 2019.

Le compte administratif communal de l'exercice 2019 vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats de clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. Luc-Henri JOLLY, élu Président de séance, rapporte le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Mme Dominique CHAPPUIT, Maire.

M. Luc-Henri JOLLY, Président de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019, qui est résumé par les tableaux ci-joints.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

		Dépenses	Recettes
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section Fonctionnement	965 647.21	1 110 761.06
	Section Investissement	827 539.09	1 039 064.52
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement		
	Report en section d'investissement	700 581.86	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		2 493 768.16	2 149 825.58
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section Fonctionnement		
	Section Investissement	4 506.16	316 759.28
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	4 506.16	316 759.28
RESULTAT CUMULE	Section Fonctionnement	965 647.21	1 110 761.06

	Section Investissement	1 532 627.11	1 355 823.80
	TOTAL CUMULE	2 498 274.32	2 466 584.86

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,
VU le compte administratif de l'exercice 2019 présenté par Madame le Maire, (budget principal)

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Luc-Henri JOLLY, Président de séance,

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Le compte administratif pour l'exercice 2019 du budget principal est approuvé.

11 Pour – 3 Contre

DELIBERATION N° 3 – AFFECTATION DES RESULTATS

Il est rappelé que lors du dernier conseil municipal du 14 septembre dernier, la délibération n° D200720-11 du 20 juillet 2020 a été annulée. En effet, un courrier de la Préfecture nous a alerté sur un problème technique de transmission de documents administratifs entre la Trésorerie Municipale de Sens et la Commune. Il convient donc ce soir de revoter l'affectation des résultats 2019.

Le Maire propose à l'assemblée de décider de l'affectation des résultats de l'exercice clos 2019 pour le budget principal.

Il est décidé d'affecter les résultats comme suit :

- Pour le budget principal :
 - 002(R) : 0 €
 - 001(D) : 489 056.33 €
 - 1068 : 145 113.85 €

12 Pour – 3 Contre

DELIBERATION N° 4 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 – ADOPTION

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 166 852.00	1 166 852.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0.00	0.00
	002 RESULTAT DE FOCNTIONNEMENT REPORTE	0.00	0.00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 166 852.00	1 166 852.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENTS VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	313 280.14	490 083.35
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	4 506.16	316 759.28
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	489 056.33	0.00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		806 842.63	806 842.63
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		1 973 694.63	1 973 694.63

12 pour - 3 Contre

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Mme Stéphanie TOLET : Elle informe les membres présents qu'une subvention d'un montant de 8 919.00 € sera versée par le Conseil Départemental pour le changement de la chaudière de l'école. Les travaux pourront être réalisés pendant les congés scolaires d'octobre 2020

Mr Lionel FEVRIER : Il souligne que certains panneaux d'affichages sont en mauvais état. Mme Dominique CHAPPUIT indique qu'en fonction de l'état il faudra certainement en supprimer ou les réparer quand cela sera possible.

Mme Marylène VERGNAUD, Mme Stéphanie TOLET, Mr Romain LOPEZ, Mr Luc-Henri JOLLY : Ils demandent aux membres de l'opposition présents pour quelles raisons ils votent « contre » toutes les délibérations financières présentées ce soir. Mme Stéphanie TOLET indique qu'ils avaient depuis le conseil du 20 juillet 2020, soit environ deux mois pour étudier les chiffres. Petit rappel : Mr Luc-Henri JOLLY avait proposé de les recevoir s'ils le souhaitaient, pour leur donner des explications comptables. Il n'a jamais eu de demandes. Mme Caroline PARISET indique que, s'ils avaient été aux responsabilités, ils n'auraient pas présenté ce Compte Administratif. M Luc-Henri JOLLY réplique que le Compte de Gestion et le Compte Administratif reflètent les opérations réelles qui ont été faites en 2019. En présenter un autre serait donc être insincère. En votant contre, les membres de l'opposition remettent en cause la sincérité de la Trésorerie Municipale de Sens en ce qui concerne le compte de gestion, et la sincérité de la commune en ce qui concerne le Compte administratif notamment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Fait à Rosoy, le 2 Novembre 2020



Marylène VERGNAUD
Secrétaire de séance



Dominique CHAPPUIT
Maire de Rosoy